

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/3 Paraphe :
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/03</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 17

(Dont pouvoirs : 3)

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

L'an deux mille douze, le premier février, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 25/01/2012

M. Philippe ETIENNE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Françoise BUSQUET ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gildas THIEBAULT.

Représentés : Mme Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Mme Béatrice FABRITIUS ; Mme Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Mme Françoise BUSQUET ; M. Gérard SOUDANT donne pouvoir de vote à M. Jacques BOUILLON.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MAISON DE LA NATURE

«Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° 09/028 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 adoptant le dispositif d'aide aux associations et confiant délégation des attributions des subventions au Bureau ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Finances, Vie sociale, culturelle et sportive le 31 janvier 2012 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer une subvention d'investissement à l'association « Maison de la Nature » dans les conditions suivantes :

Objet: Achat de matériel informatique et matériel de bureau

Dépenses éligibles : 4 850 €

Taux de subvention : 20 %

Montant de la subvention plafonnée à : 970 €

Subvention versée sur présentation d'un RIB et des factures certifiées acquittées

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme, le 2 février 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

